

l'étendue de ce diocèse, durant trois mois, c'est-à-dire, du 8 septembre au 8 décembre prochain.

Mais afin que vos âmes dûment préparées, puissent retirer de cette grâce exceptionnelle d'un jubilé, tous les avantages désirables, et surtout qu'en outre de votre conversion à tous, il en résulte pour chacun un amour et une dévotion encore plus tendres envers la Très Sainte Vierge, nous croyons utile de bien fixer dans vos esprits la doctrine particulière de l'Immaculée Conception, de rappeler les circonstances dans lesquelles elle a été glorieusement définie, et aussi de faire voir les conséquences qui découlent de cette définition pour le bien général de l'Eglise et des âmes.

* * *

Dieu avait par un acte d'amour créé l'homme dans un état de justice, de sainteté et de bonheur.

Elevés audessus de l'état de pure nature, à l'état surnaturel, nos premiers parents jouissaient de la parfaite harmonie de leurs facultés ; leur intelligence était illuminée des clartés d'une science infuse et universelle ; la volonté essentiellement droite, était tournée vers Dieu comme son bien suprême ; les sens étaient soumis à l'esprit, lui-même uniquement préoccupé de maintenir la perfection des rapports avec le Créateur. Soustraits à la loi naturelle de la mort et à tout ce qui y conduit, ne connaissant ni ne devant connaître les infirmités, les maladies, les souffrances d'aucune sorte, ils possédaient surtout la grâce sanctifiante, c'est-à-dire cette union